



Diffamation sur une webradio

Par **ostapenko**, le **14/03/2008** à **16:51**

une web radio peut être attaquable pour diffamation.rnIls ont diffusé une de mes chansons et on fait des critiques désobligeantes sur moi.rn(c'est eux qui m'ont sollicité pour qu'ils me diffusent.)rnmerci beaucoup pour votre aide.rnserge.

Par **citoyenalpha**, le **14/03/2008** à **17:07**

Bonjour rnrnune critique n'est pas forcément et je dirai même rarement de la diffamation.rnrnEn conséquence il convient d'apporter plus d'éléments à votre affaire.rnrnDans l'attente de vous lire

Par **ostapenko**, le **14/03/2008** à **17:18**

oui évidemment.rnL'émission est dans leurs archives sur le site www.coyote-info.comrnémission du 11.03.2008rnun peu avant le milieu.rnles critiques vont au-delà de la musique et c'est surtout que c'est eux qui m'ont demandé les morceaux.rnsi c'était pas à leur goût, il fallait pas qu'ils me diffusent. J'avais rien demandé.rnvoilà en gros les faits.rnmerci en tout cas pour votre aide.rnserge

Par **citoyenalpha**, le **14/03/2008** à **17:53**

Rebonjour,rnrnJ'ai écouté le passage et je vous confirme donc qu'il ne s'agit pas de diffamation mais de liberté d'opinion.rnrnPar conséquent si vous comptez malgré tout déposer une plainte, le procureur classera certainement sans suite celle-ci.rnrnRestant à votre disposition.

Par **ostapenko**, le **14/03/2008 à 18:08**

Ok.rnje vous remercie pour l'information.rnje ne donnerai pas suite.rn merci pour votre aide et bonne continuation.rnc'est bien ce que vous faites.

Par **citoyenalpha**, le **14/03/2008 à 18:14**

avec plaisirrrnrnBonne continuation